



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ars  
Agence Régionale de Santé  
Occitanie

# BAIGNADES ET SOLEIL EN OCCITANIE



DOSSIER DE PRESSE  
**baignades**  
OCCITANIE  
2025

**2 031**  
prélèvements  
en mer

**1 705**  
prélèvements  
en eau douce



# BAIGNADES et SOLEIL EN OCCITANIE

## Pour profiter de l'été en toute sérénité

La période estivale rime avec plaisir et détente, en particulier dans notre région qui avec plus de 230 km de littoral et ses nombreux sites de baignade en eau douce attire de nombreux touristes.

Mais si cette saison est pour beaucoup synonyme de vacances et de décontraction, elle n'est malheureusement pas sans risques pour notre santé. Voici l'essentiel à retenir pour profiter pleinement d'un été serein.

<b>1. La qualité des eaux de baignade en Occitanie</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Soleil et chaleur, les bons réflexes</b> .....	<b>7</b>
<b>3. Se baigner en toute sécurité</b> .....	<b>11</b>
<b>La qualité des eaux de baignade par département</b> .....	<b>13</b>



# La qualité des eaux de baignade en Occitanie

La surveillance.....	3
Les cyanobactéries.....	4
Le classement 2024 des baignades en Occitanie.....	5
La qualité des eaux de baignade par département.....	13



## La qualité des eaux de baignades naturelles

Connaître la qualité de l'eau de baignade en mer ou en eau douce est indispensable pour prévenir tout risque pour la santé des baigneurs.

Chaque année, les communes sont chargées de recenser les sites de baignades situés sur leur territoire, qu'elles soient gérées par une personne publique ou privée.

### Une double surveillance pendant toute la saison balnéaire

La baignade se pratiquant en milieu naturel, sans possibilité de traitement, la qualité des eaux de baignade fait l'objet d'une double surveillance durant toute la saison balnéaire.

Cette surveillance est organisée en fonction des dates d'ouverture des sites, généralement du 15 juin au 15 septembre :

- **Surveillance quotidienne** assurée par le responsable du site,
- **Contrôle sanitaire** mené par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Des prélèvements sont réalisés en des points fixes, situés dans les zones les plus fréquentées ou celles les plus à risque de pollution. En moyenne, 5,7 prélèvements par site en eau douce et 13,1 prélèvements par site en mer sont effectués durant la saison, avec une première analyse entre 10 et 20 jours avant l'ouverture.

Ces prélèvements sont réalisés par un laboratoire missionné par l'ARS et agréé par le ministère chargé de la Santé.

Les analyses sont de deux types :

1. **Observations de terrain** : présence d'huile minérale, changement anormal de la coloration, présence de déchets, fréquentation...
2. **Analyses microbiologiques** : détection de bactéries *Escherichia coli* et entérocoques. Ces deux paramètres peuvent être complétés par les cyanobactéries si le suivi en est jugé pertinent en raison d'une vulnérabilité connue du site de baignade ou d'un risque suspecté

**Pour en savoir plus sur les paramètres contrôlés ; [le site baignades.sante.gouv.fr](https://le.site.baignades.sante.gouv.fr)**

Une qualité dégradée de l'eau peut conduire à des affections de santé, le plus souvent bénignes (troubles ORL, troubles gastro-intestinaux). La contamination peut provenir de rejets d'eaux usées (dysfonctionnement de station d'épuration), d'animaux, ou de ruissellements en cas de fortes pluies. Les résultats sont communiqués sous 48h et affichés sur le site. En cas de non-conformité, des mesures comme l'interdiction de baignade peuvent être prises. Une enquête est alors menée et la baignade n'est réautorisée qu'après amélioration de la qualité de l'eau.



Tout l'été, pour connaître en temps réel la qualité des eaux de votre lieu de vacances, consultez le site [Baignades du](https://le.site.baignades.sante.gouv.fr) ministère chargé de la Santé

En Occitanie,

**3736**

prélèvements ont été effectués pendant la saison 2024 sur

les **154** sites de baignade en

mer et **298**

sites de baignades en eau douce.

# Les cyanobactéries

Les cyanobactéries, aussi appelées « algues bleues », sont des micro-organismes présents dans les eaux douces. Leur prolifération, favorisée par des facteurs comme la chaleur, la lumière ou la présence de nutriments, peut devenir problématique car elles produisent alors des toxines qui peuvent être dangereuses pour la santé humaine et animale. Elles peuvent apparaître sous forme d'écume, de biofilms ou de dépôts verts/bruns dans l'eau.

Une surveillance régulière est menée sur les sites de baignade à risque. En 2024, en Occitanie, plusieurs sites ont été temporairement fermés ou placés sous vigilance (information et sensibilisation du public par affichette) à cause de la présence excessive de cyanobactéries, notamment sur la rivière du Tarn, ainsi que sur des plans d'eau (Aveyron, Lozère, Haute-Garonne). Des actions d'information ont été mises en place pour prévenir le public et limiter les risques.

Pour en savoir plus [consultez le site de l'ARS Occitanie](#)



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Occitanie



## CYANOBACTERIES SOYEZ VIGILANT !

Les cyanobactéries sont des bactéries ressemblant à des algues microscopiques.



**Biofilm à cyanobactéries**



**Aspect possible d'une efflorescence de cyanobactéries**

Elles peuvent parfois se développer dans les rivières et les plans d'eau. Ce phénomène n'est pas alarmant mais il peut présenter un risque sanitaire pour la santé humaine et animale. Dans certains cas elles peuvent former une efflorescence verte à la surface de l'eau, ou bien se fixer sur les cailloux et en formant des biofilms\* verts / bruns, qui peuvent se détacher (flocs\*), flotter et s'accumuler sur les bords de berges.

**Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre dont chacun a la responsabilité. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.**

**QUELLE GESTION DU RISQUE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES ?**

Une surveillance journalière de la présence d'écumes ou de mousse caractéristique est effectuée par le responsable de la baignade. Les cyanobactéries en plan d'eau (planctoniques) sont recherchées sur les sites de baignades pour lesquels il a été mis en évidence, dans le profil de baignade, une possibilité de développement de ces micro-algues ou lors de la présence d'écumes, mousse ou biofilm.

**QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE VIS-A-VIS DES CYANOBACTERIES ?**

**Attention aux enfants !**

- NE PAS INGÉRER DE BIOFILM OU DE FLOC\*.
- Ne pas se baigner en dehors des sites autorisés et surveillés.
- Éviter d'ingérer de l'eau.
- Ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, ne pas les porter à la bouche.

→ Prendre une douche après la baignade.  
→ Ne pas pratiquer d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

**Attention aux animaux domestiques !**  
*Risque de mortalité canine*

- Tenir les chiens en laisse
- Ne pas les laisser accéder à la rivière ou au plan d'eau.

\* Le biofilm est la pellicule glissante qui se développe sur les galets des rivières et bois flottant. Les flocs sont des biofilms détachés qui flottent en surface de l'eau.

**QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTERIES ?**

Les cyanotoxines, libérées par les cyanobactéries dans nos rivières et plan d'eau, peuvent affecter le système nerveux en cas d'absorption.

→ Si les symptômes suivants apparaissent suite à une baignade : irritation de la peau ou des yeux, boutons, tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...

**Consulter rapidement un médecin** 

→ Si un chien présente les symptômes suivants après avoir accédé à la rivière ou joué avec des bâtons ou des galets : tremblements, perte d'équilibre, nausées, yeux globuleux, bave...

**Consulter sans délai un vétérinaire**, en ayant récupéré si possible les éventuelles vomissures.

**Pour en savoir** 

Responsable baignade : xx xx xx xx xx

Délégation départementale de l'ARS du XX  
ars-oc-dXX-sante-environnement@ars.sante.fr



**La présence des cyanobactéries n'entre pas dans les critères de classement de la qualité des eaux de baignade.**

© ARS Occitanie 2022  
Crédit photos : © Photo de stock.com, pixabay.com, iStock.com, iStock.com  
© Wikipedia, CC BY, no 2.0 - Agence Régionale de Santé Occitanie  
ARS Occitanie - 14/05/2020

## Le classement des baignades sur 4 ans une image réaliste du site de baignade et de sa vulnérabilité

Le classement des baignades est déterminé grâce à des seuils établis par une directive européenne. Il englobe l'ensemble des prélèvements réalisés sur 4 ans.

En 2024, en Occitanie **100 % des eaux de baignade en mer et 91,2 % des baignades en eau douce** sont classées en excellente ou bonne qualité. On constate une stabilité de la qualité des eaux de baignade de notre région.

Ce classement sur 4 ans permet de disposer d'une image réaliste de la baignade car il donne moins d'importance aux pics isolés de pollution, et plus d'importance aux pollutions chroniques.

### Baignades en eau douce



	Nombre de Sites	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT	Site non classé	Fermé
Ariège	7	5	1				1
Aude	13	8	2		1	2	
Aveyron	51	35	13	2	1		
Gard	77	47	20	3	6		1
Haute-Garonne	9	5	2			1	1
Gers	11	10				1	
Hérault	42	29	7	2	2		2
Lot	24	14	8	2			
Lozère	34	19	8		5	2	
Hautes-Pyrénées	1	1					
Pyrénées-Orientales	7	4	2		1		
Tarn	13	12					1
Tarn-et-Garonne	9	3	4			2	
<b>Nb</b>	<b>298</b>	<b>192</b>	<b>67</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>6</b>

## Baignades en mer



	Nombre de sites	EXCELLENT	BON
Aude	29	29	
Gard	6	6	
Hérault	68	67	1
Pyrénées Orientales	51	50	1
<b>Nombre total de baignades</b>	<b>154</b>	<b>152</b>	<b>2</b>



## Soleil et chaleur les bons réflexes

Se protéger pour préserver sa santé.....	8
6 idées reçues sur l'exposition solaire.....	8
Canicule et fortes chaleurs.....	10





## Se protéger pour préserver sa santé

Le soleil a des effets bénéfiques. En plus de remonter le moral, une exposition modérée au rayonnement UV est essentielle à une bonne santé, car elle permet la synthèse de la vitamine D par l'organisme. Cependant, une exposition prolongée ou intense aux rayons ultraviolets (UV) peut représenter un véritable danger pour la santé. Parmi les risques encourus : coups de soleil, lésions oculaires, affaiblissement du système immunitaire, inflammations, vieillissement prématuré de la peau, ou encore cancers cutanés,

Sur la plage en été, les UV représentent le principal danger. L'intensité des UV dépend de l'heure d'exposition, et non de la température ressentie ». Pour se protéger efficacement, il est essentiel de privilégier l'ombre et d'**éviter toute exposition directe entre 12 h et 16 h**. Cette précaution est encore plus importante **pour les enfants de moins d'un an, qui ne doivent pas du tout être exposés au soleil**.

### Protégez-vous efficacement

Porter des vêtements couvrants, un chapeau à larges bords et des lunettes de soleil est indispensable. Et si la crème solaire est un bon complément, elle ne suffit pas à elle seule : même les protections les plus performantes – à appliquer toutes les deux heures – ne bloquent pas 100 % des UV.

Un produit solaire indice de protection 2 n'arrête que 50 % des UV, un indice 15 en stoppe 93 %, un indice 50 en laisse encore passer 2 %. La meilleure solution reste donc de se couvrir : t-shirt sec, chapeau à bord large et lunettes de soleil enveloppantes. Pour en savoir plus sur **comment choisir sa crème solaire** : consultez [le site du ministère de l'économie](#)



## 6 Idées reçues sur l'exposition solaire

Face au soleil, certaines idées reçues persistent et peuvent mettre notre santé en danger.

1.

« Une bonne crème solaire suffit à me protéger »

Faux. Même les crèmes les plus efficaces ne filtrent pas 100 % des rayons UV, en particulier les UVA, qui pénètrent profondément dans la peau. La protection vestimentaire reste essentielle : chapeau, lunettes, vêtements couvrants. La crème solaire doit être un complément, appliquée généreusement et renouvelée régulièrement, notamment sur les zones découvertes.

2.

« Une peau bronzée est bien protégée »

Le bronzage est une réaction de défense de la peau, mais il ne suffit pas pour se protéger. Il peut réduire les risques de coups de soleil, mais pas ceux liés au vieillissement prématuré ou au cancer de la peau. Une peau bronzée doit continuer à être protégée autant qu'une peau claire.

**3.**  
« Seuls les coups de soleil sont dangereux »

Faux. Si les UVB sont responsables des coups de soleil visibles, les UVA, eux, agissent en profondeur, sans effet immédiat, mais favorisent fortement le vieillissement cutané et les cancers. Il est donc important de se protéger même sans signe apparent de brûlure.

**4.**  
« Les cabines à UV préparent la peau au soleil »

C'est une fausse idée très répandue. Une séance de 15 minutes dans une cabine de bronzage en France correspond à une exposition de même durée sur une plage des Caraïbes, sans protection solaire. Les séances de bronzage artificiel ne protègent pas la peau, bien au contraire : elles augmentent le risque de mélanome, un des cancers de la peau les plus graves. La fréquentation des cabines de bronzage est donc fortement déconseillée. Elle est interdite aux mineurs. ([Source INCA](#))

**5.**  
« S'il ne fait pas chaud, je ne risque rien »

Faux. Les rayons UV ne chauffent pas : ce sont les infrarouges qui donnent la sensation de chaleur. On peut donc subir une forte exposition sans s'en rendre compte, surtout par temps nuageux, venteux ou après une baignade. Seul l'indice UV permet d'évaluer le danger réel.



Pour connaître en temps réel les températures et l'index UV, vous pouvez consulter la carte des prévisions [de météo-France](#)

**6.**  
« Les auto-bronzants et Compléments alimentaires me protègent »

Ces produits donnent un teint hâlé, mais ne constituent aucune barrière contre les rayons UV. Ce sont des colorants qui n'ont aucun effet protecteur sur la peau.

#### Pour en savoir plus

- [Mieux se protéger du soleil \(Inca\)](#)
- [Premières chaleurs et exposition aux UV : des gestes simples à adopter \(Santé publique France\)](#)
- [Soleil : attention aux UV ! - Météo-France](#)
- [Protéger bébé de l'exposition au soleil - 1000 Premiers Jours](#)

## Canicule et fortes chaleurs

La canicule désigne une période de chaleur intense et persistante, souvent accompagnée d'une absence de rafraîchissement nocturne lorsque les seuils de chaleur définis pour le département sont dépassés pendant au moins trois jours et trois nuits consécutifs. Ce phénomène, de plus en plus fréquent et de plus en plus précoce dans notre région en raison du changement climatique, peut entraîner de graves conséquences sur la santé, en particulier pour les personnes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées ou les malades chroniques. Les vagues de chaleur peuvent provoquer des malaises, des coups de chaleur, une déshydratation sévère, voire des décès si les précautions nécessaires ne sont pas prises. Dès le mois de Mai, l'ARS sensibilise tous les établissements sanitaires et médico-sociaux face à ces risques sanitaires. Pendant tout l'été, au plus près des territoires, nos équipes départementales sont engagées dans le suivi de la situation aux côtés des services de chaque Préfecture.

En Occitanie, l'été 2024 a été un des plus chauds depuis ces cinquante dernières années. Selon l'Agence nationale de santé publique/Santé publique France, 437 décès sur l'ensemble de l'été étaient attribuables à une exposition à la chaleur, plus des trois quarts de ces décès concernaient des personnes âgées de 75 ans ou plus. ([consultez le bilan régional chaleur et santé en Occitanie Santé publique France](#))

Le changement climatique provoque une hausse des températures en France, entraînant des vagues de chaleur plus fréquentes, plus longues et plus intenses, comme celles observées entre 2019 et 2023. Afin de mieux prévenir et limiter leur impact, le [plan national de gestion des vagues de chaleur](#) a été actualisé, complète le dispositif sur les risques sanitaires piloté par le ministère chargé de la Santé et l'Agence nationale de santé publique/Santé publique France. Il prolonge le dispositif géré par le ministère chargé de la santé, en l'élargissant aux impacts non directement sanitaires : transports, énergie, agriculture, éducation, sports...

### Les bons réflexes à adopter pour se protéger de la chaleur

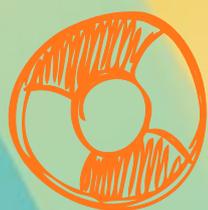


Retrouvez les gestes et astuces pour mieux vivre avec la chaleur  
(Santé publique France)



Pour en savoir plus :

- [Ministère de la santé / Vagues de chaleur](#)
- [Santé publique France / Fortes chaleurs et canicule](#)
- [ARS Occitanie / Conseils santé, messages de prévention et supports de sensibilisation](#)



## **Se baigner en toute sécurité**



## Se baigner en toute sécurité

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès, dont environ 400 pendant l'été. Les enquêtes épidémiologiques montrent que le nombre quotidien de noyades accidentelles suivies ou non d'un décès, augmente pendant les périodes de fortes chaleurs.

La noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans, et concerne tous les âges. À tous les âges la baignade comporte des risques, des gestes simples peuvent être adoptés pour se baigner en toute sécurité.

### POUR LES ENFANTS

- Avant et pendant la baignade, surveiller de manière active et permanente les jeunes enfants
- Ne jamais quitter des yeux les jeunes enfants quand ils jouent au bord de l'eau - Se baigner avec les jeunes enfants lorsqu'ils sont dans l'eau - Désigner un seul adulte par enfant pour la surveillance pendant la baignade
- Tout au long de l'année, apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible et familiariser les enfants au milieu aquatique dès le plus jeune âge - Bébé nageur (jusqu'à 3 ans) - Aisance aquatique (de 4 à 6 ans) - Apprentissage de la nage (à partir de 6 ans)

### POUR LES ADULTES

- **Avant et pendant la baignade**
  - Respecter les consignes de sécurité et les interdictions de baignade
  - Privilégier les zones de baignades surveillées, sécurisées par des sauveteurs professionnels
  - Se renseigner sur les conditions météorologiques
  - Reporter sa baignade en cas de trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons...)
  - Éviter toute consommation d'alcool avant de se baigner
  - Quel que soit le plan d'eau (piscine, mer, lac, rivière...), vérifier la hauteur d'eau disponible avant de plonger ou de sauter.
  - Prévenir un proche avant de se baigner
  - Rentrer dans l'eau progressivement en mouillant sa tête, sa nuque et son ventre pour éviter les chocs thermiques particulièrement lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante
- **Tout au long de l'année** Il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre à nager

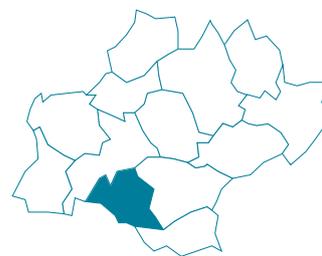
#### Pour en savoir plus

- [Baignades et activités nautiques \(Ministère de la santé\)](#)
- [Surveillance épidémiologique des noyades durant l'été 2024 \(Santé publique France\)](#)
- [Les conseils des pompiers pour prévenir les risques liés à la baignade](#)



## La qualité des eaux de baignade par département

<b>Ariège</b> .....	<b>14</b>
<b>Aude</b> .....	<b>16</b>
<b>Aveyron</b> .....	<b>19</b>
<b>Gard</b> .....	<b>21</b>
<b>Haute-Garonne</b> .....	<b>24</b>
<b>Gers</b> .....	<b>26</b>
<b>Hérault</b> .....	<b>28</b>
<b>Lot</b> .....	<b>32</b>
<b>Lozère</b> .....	<b>34</b>
<b>Hautes-Pyrénées</b> .....	<b>37</b>
<b>Pyrénées-Orientales</b> .....	<b>39</b>
<b>Tarn</b> .....	<b>42</b>
<b>Tarn-et-Garonne</b> .....	<b>44</b>



Le département de l'Ariège compte 7 sites de baignades naturelle sur des plans d'eau. On note également la présence d'un site de baignade artificielle situé au camping de la Besse à Camon. Tous les sites disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignades.

Le programme de contrôle des baignades pour 2024 s'est échelonné de mi-juin à début septembre. Il a concerné :

- 6 sites de baignades naturelles en eau douce représentant 31 prélèvements
- 1 sites de baignades naturelles en eau douce étaient fermé en 2024
- 1 site de baignade artificielle représentant 6 prélèvements.

A l'issue de la saison, 5 baignades naturelles sont classées en « excellente qualité » et 1 site classé en « bonne qualité ». Ceux-ci sont donc conformes à la Directive Européenne. La baignade artificielle a présenté une eau de bonne qualité.

Il est à noter que ces bons résultats s'inscrivent dans la durée.

La surveillance des cyanobactéries (12 prélèvements) pour l'ensemble des sites n'a pas mis en évidence des développements importants de cyanobactéries.

## Bilan de la saison estivale 2024

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée *
Nombre de zones de baignade	5	1	0	0	1

- **Baignade fermée** : aucun prélèvement n'a été effectué sur l'ensemble de la saison en raison de la sécheresse.

LA QUALITÉ  
 des eaux de baignade  
 eau douce  
 ARIÈGE

**7**  
 sites de baignade

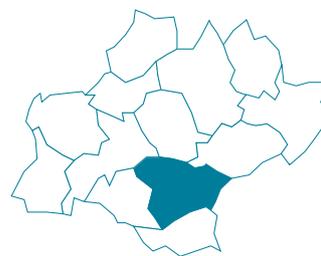


DRAIF de l'Ariège - Mise à jour Mars 2024 -  
 Carte de l'Ariège - 1:100 000 - IGN

**Classement 2024\***

\* Classement basé sur les analyses de qualité des eaux de baignade effectuées en 2023.  
 Dernière mise à jour : 12/03/2024  
 \*\* Eau de baignade non recommandée



Le département bénéficie d'eaux de très bonne qualité. 100 % des eaux de mer sont classées en excellente qualité.

La qualité des baignades en eau douce se maintient en excellente ou en bonne qualité, mis à part sur un site.

L'ensemble des sites de baignade audois dispose d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade.

Cet outil est essentiel aux gestionnaires des sites. Les baigneurs sont informés de la qualité des eaux grâce à l'affichage systématique des résultats d'analyse du contrôle sanitaire, complété par les fiches de synthèse des profils.

### Eau de mer

Les 301 prélèvements réalisés, en 2024, pour le contrôle de la qualité des eaux des 29 sites de baignade du littoral audois confirment le maintien d'une excellente qualité des eaux pour la baignade en mer.

Ce classement en excellente qualité est notamment lié aux conditions climatiques très favorables durant l'été (absence de pluviométrie, de ruissellement et de contamination des zones de baignades), à l'absence de rejets dégradés d'eaux usées et au contexte topographique et paysager particulier marqué par la présence des étangs qui jouent un rôle tampon et épurateur.

### Eau douce

En 2024, 13 sites de baignade en eau douce ont été suivis dans le cadre du programme de contrôle sanitaire contre 12 en 2023 (nouvelle baignade à Cuxac-Cabardès).

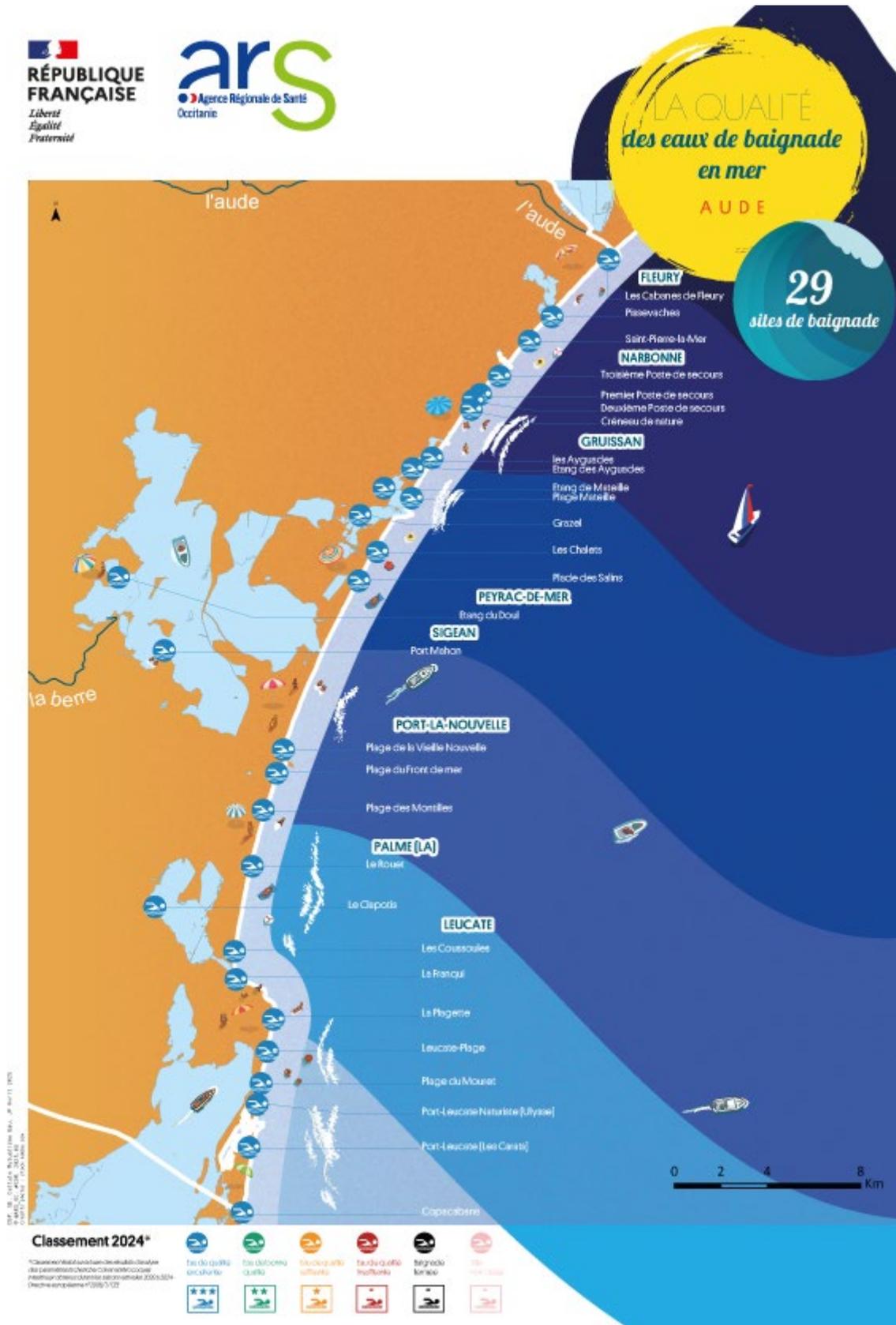
Les résultats des 70 prélèvements réalisés ont permis de maintenir le classement « excellente qualité » pour 8 des 13 sites suivis ; Les baignades du « Gué sur la Cesse » à Bize Minervois et du « Moulin de Ribaute » à Duilhac sous Peyreperouse sont de « bonne qualité », tandis que le site de Lagrasse « Saint-Jean sur l'Orbieu » est en « qualité insuffisante » pour la deuxième année consécutive. L'impact de la sécheresse sur le débit de la rivière est en partie responsable de cet état de fait. Une réflexion est menée par la commune pour pérenniser ce site de baignade.

Les baignades d'Arques « lac du Village Vacances » et de Cuxac Cabardès « plan d'eau de Laprade Basse » ne sont pas encore classées car l'antériorité de suivi n'est pas suffisante.

La surveillance des cyanobactéries (visuelle et analytique) n'a pas mis en évidence de dépassement de seuil de vigilance, ni d'alerte.

## Bilan de la saison estivale 2024 - baignade en eau de mer

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	29	0	0	0



## Bilan de la saison estivale 2024 - baignade en eau douce

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	8	2	0	1	2





60 sites de baignades déclarés ont été contrôlés par l'ARS en 2024 dans le département de l'Aveyron ; parmi ceux-ci, 9 sont en cours de classement ou sont concernés par l'élaboration d'un profil de baignade.

Pour le département de l'Aveyron, le programme de contrôle des baignades de 2024 a concerné 60 sites, représentant 310 prélèvements pour analyse. Seuls 51 sites sont classés ; les 9 autres ont un profil de baignade en cours d'élaboration ou ont été déclarés il y a moins de 4 ans ; ils n'entrent donc pas dans le calcul du classement.

Des analyses sont effectuées tous les quinze jours sur chaque point de baignade. Elles permettent de vérifier la qualité instantanée de l'eau et de prendre des mesures de gestion pouvant aller jusqu'à l'interdiction temporaire de baignade si nécessaire. À partir des résultats des 4 saisons précédentes, il est établi un classement de la qualité globale de l'eau selon 4 niveaux de qualité : « Excellente », « Bonne », Suffisante » et « Insuffisante ». Les sites ne possédant pas 4 ans d'antériorité de résultats ne sont donc pas classés.

Au cours de la saison 2024, deux sites seulement ont fait l'objet d'une fermeture temporaire suite à un résultat d'analyse de l'eau de baignade non conforme ; il s'agit de la plage du camping du Val de Saure à Entraygues sur Truyère en juillet et la plage de Gour de Bade à Millau en Aout. Des orages localisés et les ruissellements vers les cours d'eau sont les causes principales de l'altération de la qualité de l'eau. Suite à des recontrôles, ces plages ont été rouvertes à la baignade en moins de 5 jours, en toute sécurité.

Par ailleurs, le suivi de la prolifération de cyanobactéries sur les plans d'eau et rivières de l'Aveyron n'a pas conduit à une fermeture en 2024. Cependant les analyses montrent un bruit de fond de la présence des cyanobactéries mais en dessous des seuils de gestions fixés par la réglementation. Cette vigilance accrue doit être maintenue à l'avenir. Il est à noter que de nombreuses actions de sensibilisations de terrain ont été menées par les syndicats de rivières du département en partenariat avec l'ARS.

Les efflorescences de cyanobactéries planctoniques sont malheureusement imprévisibles et peuvent se développer très rapidement, parfois en moins d'une journée. S'il n'est pas alarmant, ce phénomène peut présenter un danger pour la santé humaine et animale.

Durant toute la saison de baignade, les cyanobactéries sont recherchées périodiquement par analyse et la surveillance visuelle de la présence d'écume est assurée en continu par les responsables de baignade.

### Bilan de la saison estivale 2024

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	35	13	2	1

**LA QUALITÉ**  
**des eaux de baignade**  
**eau douce**  
**AVEYRON**

**51**  
 sites de baignade  
 contrôlés

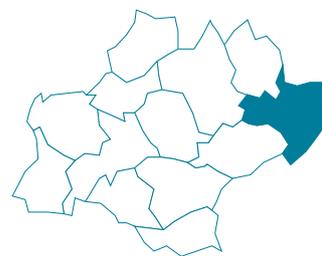


06.01.2024 - Révisé en 2024 - 17 Avril 2024  
 © ARS Occitanie - 2024  
 06.01.2024 - Révisé en 2024 - 17 Avril 2024

**Classement 2024\***

\*Classement basé sur les données de qualité de l'eau de baignade des points de mesure de la campagne de mesure de l'eau de baignade 2023-2024. Dernière mise à jour : 17/04/2024.

Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Incontrôlée	Non classée



Sur les 12 Kilomètres de littoral situés sur la commune du Grau du Roi, l'ensemble des sites bénéficient d'une eau d'excellente qualité. Le département dispose d'un nombre important de baignades en rivière dont 87% sont de bonne ou d'excellente qualité.

### Eau de mer

Le Gard possède environ 12 kilomètres de plages littorales, toutes situées sur la commune du Grau-du-Roi. 6 sites de baignade font l'objet d'un contrôle sanitaire de la qualité des eaux avec 87 prélèvements en 2024. Un seul prélèvement s'est révélé non-conforme en 2024 et a entraîné une interdiction de baignade du 28 juin au 1er juillet sur la plage de Port Camargue Sud : l'origine de la contamination n'a toutefois pas pu être identifiée. Cependant, les 6 sites de baignade restent classés en « excellente qualité » depuis 2015.

### Eau douce

Le département compte un nombre important de rivières propices à la baignade : 77 sites ont fait l'objet de 488 prélèvements. A l'issue de cette saison estivale, 61% des sites de baignade en rivière faisant l'objet d'un classement s'avèrent de qualité excellente (75% en 2023) et 87 % de qualité bonne ou excellente (95% en 2023). La saison 2024 a débuté avec un niveau d'eau, dans les rivières, globalement supérieur aux années précédentes en lien avec un régime pluviométrique plus favorable au printemps. L'été a également été marqué par plusieurs orages, et en particulier un épisode très significatif la veille des premiers prélèvements de l'année réalisés le 10 juin 2024 sur le bassin versant de la Cèze (de Saint Ambroix à Bagnols sur Cèze). A l'inverse des dernières années avec des conditions météorologiques particulièrement chaudes et sèches, l'année 2024 voit donc des classements globalement en baisse, bien que la plupart des non-conformités microbiologiques ne semblent pas directement en lien avec des pluies.

En 2024, 6 sites sont classés en « qualité insuffisante » et sont non-conformes (3 en 2023):

- « Le Gouffre Mourier » et « la Salendrinque » à LASALLE (La Salindrenque – bassin des Gardons) ;
- « le Rocher des Fées » à ST ANDRE DE VALBORGNE (Gardon de St Jean – bassin des Gardons) ;
- Sur ces 3 sites, des mesures de réduction des pollutions avant le début de la saison 2025 doivent être prises pour éviter une demande d'interdiction de baignade pour l'ensemble de la saison estivale 2025.
- « le Mourétou » à VAL D'AIGOUAL (L'Hérault - bassin versant de l'Hérault) ;
- La baignade ne sera pas interdite au vu des mesures prises par la collectivité pour réduire les pollutions et poursuivre les investigations.
- « Le plan d'eau d'Aulas » à AULAS (Le Coudoulous - bassin versant de l'Hérault) ;
- « Aire de loisirs » à AUMESSAS (l'Albagne - bassin versant de l'Hérault) ;

Ces 2 derniers sites feront l'objet d'une interdiction définitive de baignade au vu des problèmes persistants de qualité d'eau en dépit des investigations et travaux menés ces dernières années.

Il faut aussi signaler que 3 sites sont classés en « qualité suffisante » (conforme) en 2024 (1 en 2023). Ils sont situés sur la Cèze: « le Mas de Terris » à MEJANNES LE CLAP, « Le Pont Noyé » à ROCHEGUDE et « la Grotte des Fées » à THARAUX. Les classements de ces sites ont notamment été impactés par les prélèvements non-conformes du 10 juin (et du 31 juillet pour « le Mas de Terris ») en lien avec de forts épisodes orageux. Enfin, « le plan d'eau du Luech » à CHAMBORIGAUD (le Luech – bassin versant de la Cèze) a été interdit à la baignade à partir du 14 juillet pour les travaux de reconstruction du Pont de Chamborigaud.

### Bilan de la saison estivale 2024 - baignade en eau de mer



## Bilan de la saison estivale 2024 - baignade en eau douce

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	47	20	3	6	1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

ars  
Agence Régionale de Santé  
Occitanie

LA QUALITÉ  
des eaux de baignade  
eau douce

GARD

77

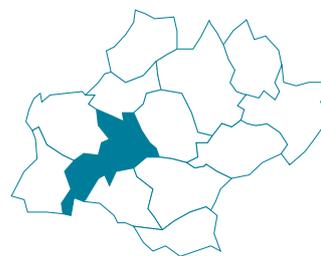
sites de baignade



### Classement 2024\*

\*Classement des sites de baignade en eau douce de la préfecture de la région Occitanie en fonction de leur qualité de baignade en eau douce en 2024. Dernière mise à jour le 15/07/2024. Dernière mise à jour le 15/07/2024.





En 2024, le contrôle sanitaire a été réalisé sur 11 sites de baignade et/ou de loisirs aquatiques : 10 en plan d'eau et 1 en rivière (le Tarn) ne faisant pas l'objet d'aménagement spécifique. L'ensemble des sites présente un profil de baignade.

66 prélèvements ont été effectués dans le cadre du suivi de la qualité des eaux sur le plan microbiologique : 49 peuvent être qualifiés de « bons », 17 de « moyens », aucun de « mauvais ».

Le classement des sites de baignade selon la Directive 2006/7/CE opéré à partir des résultats colligés sur les années 2021 à 2024, excluant la baignade sur le lac de Bادهch à Bagnères-de-Luchon (baignade aménagée en 2023 et considérée comme nouvelle baignade jusqu'en 2026) ainsi que les 3 sites de loisirs aquatiques (lac de Sesquières à Toulouse, lac de Braguessou à Saint-Jory, Lac la Source à Carbonne) révèle que 5 baignades sont d'excellente qualité (lac des Bonnets à Muret, lac de l'Orme Blanc à Caraman, lac de Saint-Ferréol à Revel, lac de Montréjeau, lac de la Ramée à Tournefeuille) et 2 sont de bonne qualité (lac de la Thésauque à Montgeard et le Tarn à hauteur de Villemur-sur-Tarn).

La surveillance des cyanobactéries planctoniques et benthiques (54 prélèvements) a été effectuée sur l'ensemble des zones de baignade hormis la Source à Carbonne (aire de jeux aquatique n'ayant jamais mis en évidence de développement de cyanobactéries).

Des cyanobactéries planctoniques toxigènes ont été observées sur 23 prélèvements : le calcul de la somme des biovolumes a dépassé 1 mm<sup>3</sup>/L à 12 reprises (lacs de Saint Ferréol, de Saint-Jory et de Sesquières). Ce seuil déclenche le dosage des toxines identifiées dans les familles de cyanobactéries toxigènes rencontrées. Les concentrations en cyanotoxines ont dépassé les limites de qualité sur le lac de Braguessou à partir 16 juillet entraînant la suspension des activités aquatiques, la restriction des loisirs nautiques et la recommandation de non-consommation des produits de pêche et ceci jusqu'au 21 août 2024.

A contrario, il n'a pas été mis en évidence de cyanobactéries benthiques sur les sites de baignade et d'activités aquatiques.

Pour la saison balnéaire 2025, seule l'aire de jeux aquatiques de Saint-Jory sera fermée.

## Bilan de la saison estivale 2024

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée	Site non classé
Nombre de zones de baignade	5	2	0	0	1	1

LA QUALITÉ  
 des eaux de baignade  
 eau douce

HAUTE-GARONNE

9  
 sites de baignade

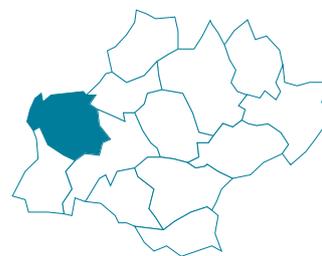


DPM, M. OSTELER, N. JOURD'HEAN, J. N. N. 1/2023  
 © ARS Occitanie 2023

**Classement 2024\***

\*Classement basé sur les paramètres de qualité des paramètres chimiques, bactériologiques et physiques de l'eau de baignade. Dernière mise à jour le 15/05/2024.



Le département du Gers se caractérise par plusieurs sites de baignade en lac. En 2024, le contrôle sanitaire a concerné 11 baignades naturelles dont une nouvelle (les lacs de l'Armagnac à Bretagne d'Armagnac) qui ne bénéficie pas d'un classement pour 2024.

Le programme de contrôle des 11 baignades naturelles pour 2024 a représenté 82 prélèvements. La surveillance des cyanobactéries a quant à elle été poursuivie lors de cette saison sur l'ensemble des zones de baignade.

Sur le plan microbiologique, un seul des prélèvements réalisés a présenté un mauvais résultat : il s'agissait d'un dénombrement supérieur à 1800 UFC/100ml *Escherichia coli* dans une baignade située dans une zone impactée par un phénomène pluvio-orageux intense. Le recontrôle s'était avéré bon. Tous les autres ont fait état d'un dénombrement inférieur à en 1800 UFC/100 ml *Escherichia coli* et 660 UFC/100 ml en entérocoques intestinaux.

Les bons résultats peuvent s'expliquer par des conditions climatiques très favorables durant l'été (absence de pluviométrie, de ruissellement et de contamination des zones de baignades). Ainsi à l'issue de la saison, le classement des baignades selon la Directive 2006/7/CE opéré à partir des résultats colligés sur les années 2020 à 2024 révèle que ces 10 baignades sont d'« excellente qualité ». Par conséquent, toutes les baignades sont conformes à la Directive Européenne

L'ensemble des baignades du département dispose d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade. Il est essentiel que les gestionnaires des sites de baignades assurent une bonne information des baigneurs grâce à l'affichage systématique des résultats d'analyse du contrôle sanitaire et des fiches de synthèse des profils.

### Bilan de la saison estivale 2024

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	10	10	0	0	1

**LA QUALITÉ**  
 des eaux de baignade  
 eau douce

GERS

**11**  
 sites de baignade





L'Hérault est le département de notre région qui dispose du plus grand nombre de baignades. Globalement la qualité des eaux est bonne à très bonne, à l'exception de quelques contaminations ponctuelles.

### Eau de mer

La qualité des baignades en mer en 2024 peut être jugée comme très satisfaisante. Dans le département de l'Hérault, le programme de contrôle des baignades en eau de mer pour 2024 a concerné 68 sites représentant 707 prélèvements.

A l'issue de la saison 2024, 67 baignades en eau de mer, soit 99 %, sont classées en « excellente qualité ».

Le site Héliopolis à Agde est classé en « bonne qualité ».

Ainsi, 100 % des baignades en eau de mer sont conformes à la Directive Européenne.

Plusieurs interdictions temporaires ont été prises en 2024 à la suite d'un mauvais résultat du contrôle sanitaire officiel sur les sites :

- Le village vacances à Mèze, l'analyse effectuée le 19 juin 2024 a mis en évidence un dépassement du seuil de 370 Entérocoques (UFC/100mL) respectivement 1638.
- Héliopolis à Agde, l'analyse effectuée le 20 août 2024 a mis en évidence un dépassement du seuil de 1000 Escherichia coli (UFC/100mL) respectivement 15205.
- Plage de Séoune à Sérignan, l'analyse effectuée le 02 septembre 2024 a mis en évidence un dépassement du seuil de 1000 Escherichia coli (UFC/100mL) respectivement 6123.
- Plage de la Grande Maire à Sérignan, l'analyse effectuée le 02 septembre 2024 a mis en évidence un dépassement du seuil de 1000 Escherichia coli (UFC/100mL) respectivement 2422.
- Plage naturiste à Agde, l'analyse effectuée le 03 septembre 2024 a mis en évidence un dépassement du seuil de 1000 Escherichia coli (UFC/100mL) respectivement 10308.
- Le lagon à Agde, l'analyse effectuée le 03 septembre a mis en évidence un dépassement du seuil de 1000 Escherichia coli (UFC/100mL) respectivement 1929.
- Plage de la Baleine à Sète, l'analyse effectuée le 04 septembre 2024 a mis en évidence un dépassement du seuil de 1000 Escherichia coli (UFC/100mL) respectivement 27734.

A noter que ces contaminations n'ont pas causé de déclassement de ces baignades, toujours en excellente ou bonne qualité pour 2024.

Les origines de ces pollutions ne sont pas connues.

## Eau douce

La qualité des baignades en eau douce en 2024 peut être jugée comme satisfaisante. Sur le département de l'Hérault, 42 sites de baignades sont contrôlés, représentant 304 prélèvements sur la saison 2024.

Parmi ces 42 sites :

- 40 sites ont été classés :
  - 29 baignades en eau douce, soit 72 % sont classées en « excellente qualité »,
  - 7 (18 %) en « bonne qualité »,
  - 2 (5 %) en « qualité suffisante »,
  - 2 (5 %) en « qualité insuffisante » (Site Orb-Taillevant à Lunas et le site Plan d'eau du Bouloc à Ceilhes et Rocozels)
  
- Les sites interdits à la baignade dans l'Hérault :
  - le site « Plan d'eau du Bouloc » de la commune de Ceilhes-et-Rocozels maintient son classement insuffisant et restera interdit à la baignade pour la saison 2025. Ce site est interdit à la baignade depuis 2022.
  - le site « Orb-Taillevant » de la commune de Lunas maintient son classement insuffisant et restera interdit à la baignade pour la saison 2025. Ce site est interdit à la baignade depuis 2022.
  - Le site « Hérault-Le village » sur la commune de Laroque a été interdit à la baignade fin juillet 2024 pour des raisons de sécurité suite à une rupture de la retenue d'eau. Le contrôle sanitaire a été suspendu.
  - 2 sites sont fermés sur la commune de Cazilhac pour des raisons de sécurité (chute de pierres sur le parking d'accès aux sites de baignade ayant entraîné un accident mortel en 2018). Le contrôle sanitaire est poursuivi afin de conserver la représentativité de la qualité de l'eau sur ces points.

Ainsi, sur la saison 2024, 38 sites de baignade en eau douce accessibles au public sont conformes à la Directive Européenne.

## Bilan de la saison estivale 2024 - baignade en eau de mer

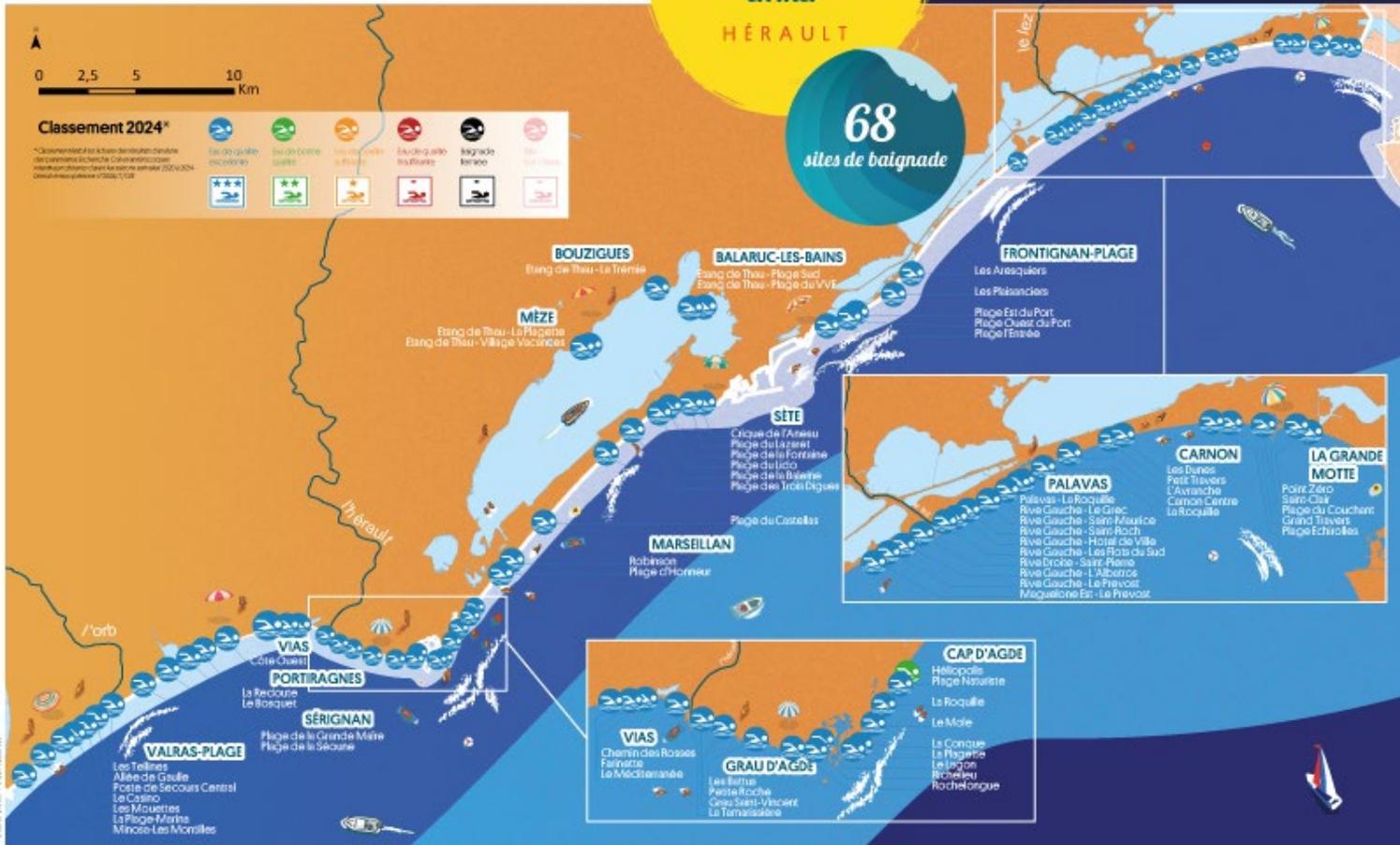
Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	67	1	0	0



LA QUALITÉ  
des eaux de baignade  
en mer

HÉRAULT

68  
sites de baignade



## Bilan de la saison estivale 2024 - baignade en eau douce

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée (sécurité)
Nombre de zones de baignade	29	7	2	2	2



LA QUALITÉ  
des eaux de baignade  
eau douce

HÉRAULT

42

sites de baignade



Classement 2024\*

\*Classement établi sur la base de la dernière analyse de pollution effectuée conformément au protocole de surveillance de la qualité des eaux de baignade (DGS/SDS/2006/224 - Directive européenne 2006/7/CE)





La qualité de l'eau des baignades dans le département du Lot est globalement de bonne qualité et stable par rapport aux années précédentes. 23 sites de baignade sont recensés par les mairies pour la saison 2025.

### **Vallée du Lot**

Les sites aménagés et surveillés sont situés à Saint-Cirq-Lapopie, Luzech, Puy l'Evêque et Castelfranc. Seul le site de Douelle ne bénéficie pas d'une surveillance par du personnel qualifié.

L'eau des sites de Douelle, Luzech et Puy l'Evêque est classée en « excellente qualité ». Pour des raisons inexplicables, le classement du site de Castelfranc se dégrade légèrement : il est classé en « bonne qualité » cette année. Toutefois, la baignade de Castelfranc ne sera pas accessible au public à l'été 2025 en raison des travaux du pont.

Le classement du site de Saint-Cirq-Lapopie redevient suffisant pour la baignade. Aucun dépassement des seuils d'alerte n'a été enregistré depuis 2022. Depuis 2023, le contrôle sanitaire a été renforcé par des prélèvements supplémentaires comme le permet l'article D. 1332-23 du code de la santé publique.

### **Vallée de la Dordogne**

L'eau des sites de Creysse, Lacavce, Montvalent – vieux chêne et Vayrac est classée en « excellente qualité ». Pour des raisons inexplicables, le classement du site de Montvalent-Gluges se dégrade légèrement : il est classé en « bonne qualité » cette année.

De nombreux usagers de la rivière se baignent spontanément à divers endroits tout au long de la Dordogne sans que ces sites fassent l'objet d'un recensement de la part des collectivités concernées. Dans le cadre de la politique territoriale orientée vers le tourisme, cet aspect mériterait d'être pris en compte et étudié pour sécuriser les pratiques existantes via un recensement par les communes plus en adéquation avec la réalité des pratiques.

### **Vallée du Célé**

Les 6 sites du Célé ne sont ni aménagés, ni surveillés.

L'eau du site du Liauzu à Orniac reste classée en excellente qualité.

Les sites de Sauliac sur Célé et de Brengues voient leur classement légèrement se dégrader pour passer respectivement en « bonne qualité » et « qualité suffisante ».

La bonne qualité des autres sites reste stable.

### **Plans d'eau**

Tous les plans d'eau qui proposent une activité de baignade sont aménagés et surveillés.

La qualité des plans d'eau est stable. Les sites de Catus, Gourdon, Montcuq en Quercy Blanc, Sénaillac-Latronquière, Lamothe-Fénelon, Frayssinet le Gélat et Tauriac sont classés en « excellente qualité ».

Le plan d'eau de Cazals reste classé en « bonne qualité ».

## Bilan de la saison estivale 2024

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante		Site non classé
Nombre de zones de baignade	14	8	2	0		0



LA QUALITÉ  
des eaux de baignade  
eau douce

LOT

24

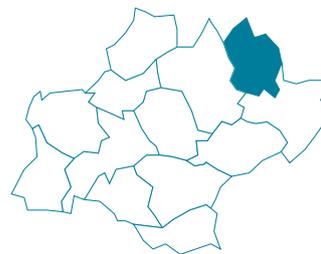
sites de baignade



### Classement 2024\*

\*Classement basé sur les données de surveillance de la qualité des eaux de baignade effectuées par l'ARS Occitanie en 2024. Dernière mise à jour le 15/08/2024. Dernière mise à jour le 15/08/2024.





Globalement, la plupart des sites de baignade sont conformes à la directive Européenne avec 82% des sites de baignade lozériens de bonne ou excellente qualité.

Sur certains sites il est noté une présence importante de cyanobactéries favorisée par les conditions météorologiques.

A l'issue de la saison 2024, 19 sites de baignade (56%) sont classés en « excellente qualité », 8 sites (26%) en « bonne qualité », aucun en « qualité suffisante » et 5 sites (15%) en « qualité insuffisante », une nouvelle baignade non classée, soit 3 % et un site classé « changement qui affecte la qualité de l'eau », soit 3 %.

Deux sites ne sont pas classés : le site de Castelbouc, ouvert en 2022, car il s'agit d'une « nouvelle baignade » et le site de « Plan d'eau de Sainte-Croix » qui a la qualification de « changement qui affecte la qualité d'eau », faisant suite à des travaux effectués avant la saison.

Cinq sites sont en « qualité insuffisante », pour deux sites un travail des collectivités a été mené pour identifier (et supprimer) l'ensemble des sources de pollution, et renforcer leurs mesures de gestion afin d'éviter tout risque sanitaire pour les baigneurs lors de la saison à venir. Parmi ces cinq sites, trois feront l'objet d'une fermeture permanente temporaire pour la saison 2025, soit parce que le classement est « insuffisant » depuis cinq années consécutives, soit que les mesures de gestion mises en œuvre se sont avérées inefficaces.

### Concernant le suivi des cyanobactéries :

#### — Cyanobactéries planctoniques (baignades en plan d'eau)

Un suivi est réalisé depuis plusieurs années sur quatre plans d'eau : le Mas d'Armand sur la commune de Naussac, le lac du Moulinet sur la commune du Buisson, le lac de Ganivet sur la commune de Lachamp-Ribennes, et le lac de Villefort.

En 2024, 5 prélèvements étaient programmés, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur chacun de ces sites dont 4 concernent le suivi des cyanobactéries.

#### **Le lac de Naussac**

La présence de cyanobactérie a été identifiée le 05 août et jusqu'à la fermeture saisonnière du site de baignade (biovolume > 1mm<sup>3</sup>/L). Cependant les analyses ont montré l'absence de toxine jusqu'au 21 août où une concentration en anatoxines de 0,5 µg/L a été mesurée, déclenchant une alerte de niveau 2 avec fermeture de la baignade. Au vu de la date, le responsable du site a décidé de fermer le site jusqu'à la fin de la saison.

#### **Le lac du Moulinet**

Les analyses ont identifié la présence de cyanobactéries toxigènes sur le seul prélèvement du 23/07 avec une mesure à 0,004 mm<sup>3</sup>/L donc inférieur au seuil réglementaire de 1 mm<sup>3</sup>/L.

#### **Lac de Villefort**

Pour les quatre prélèvements, les résultats concernant la chlorophylle A sont restés en dessous du seuil de 10 µg/l. Il n'y a donc pas eu de recherche de cyanobactéries.

#### **Plan d'eau de Ganivet**

La présence de cyanobactérie a été identifiée dès le 08 juillet puis les 05 et 19 août avec pour résultats des taux de cyanotoxines inférieurs au seuil réglementaire. La baignade a pu rester ouverte avec mise en place d'un affichage sur les risques et les précautions à prendre pour les baigneurs. Le prélèvement du 23 juillet n'a pas mis en évidence la présence de cyanobactéries.

## — Cyanobactéries benthiques (baignades en rivières)

Dans le contexte spécifique du suivi des cyanobactéries benthiques, le niveau 2 du protocole de gestion et d'alerte (Vigilance) a été déclenché à partir du 1er août de Pont de Sainte-Enimie aux Vignes (et maintien du niveau 1 sur le reste du linéaire du Tarn) à la suite de la présence de biofilms dans le radier aval et amont (mais absence sur les sites observés).

Le niveau 3 (vigilance renforcée) a été déclenché à partir du 13 août sur le secteur entre Sainte Enimie et Les Vignes à la suite du constat de la présence importante de biofilm à cyanobactéries avec décrochages sur les radiers avals et amont avec toutefois aucun floc observé dans le courant. L'information du public a été renforcée par un moyen d'affichage (affiches mises à disposition par le Syndicat Mixte en début de chaque saison). Le secteur allant de Florac à Sainte-Enimie passe en niveau 2.

Ces niveaux de vigilance sont restés les mêmes jusqu'à la fin de la saison, avec les constats de la présence de biofilms à cyanobactéries sur tous les sites d'observation, sans flocs dans le courant et le rapprochement des biofilms vers les bordures à partir du 27 août.

### Bilan de la saison estivale 2024

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante		Site non classé
Nombre de zones de baignade	19	8	0	5		2

**LA QUALITÉ  
des eaux de baignade  
eau douce**

LOZÈRE

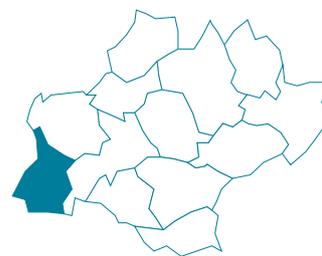
**34**  
 sites de baignade



**Classement 2024\***

Traite de qualité excellente	Traite de qualité	Insuffisamment traitée	Traite de qualité insuffisante	Interdite pour la baignade	Site non classé

\*Classement établi sur la base de résultats de analyses de paramètres physico-chimiques et microbiologiques effectuées en 2023 et 2024. Dernière mise à jour le 15/02/2024.



Le département compte une baignade naturelle déclarée.

Les Hautes-Pyrénées possèdent également d'autres lieux régulièrement contrôlés où la baignade ainsi que différentes activités de loisirs aquatiques sont assidûment pratiquées.

La baignade du lac du Magnoac fait l'objet d'un contrôle sanitaire bimensuel pendant la saison estivale. Les résultats d'analyses obtenus à la suite de ces prélèvements ont été qualifiés de « Bon » tout au long de la saison.

Cette baignade obtient son 1er classement après 4 saisons d'existence. Les résultats des analyses réalisées depuis 2021 permettent un classement en « qualité excellente ».

Les Hautes-Pyrénées possèdent également deux sites de baignade artificielle, les Ocybelles à Nestier et Le Lagon du camping Monlôo à Bagnères de Bigorre, ainsi qu'un site où se pratiquent des activités aquatiques, l'Aquaparc du Louron situé sur le lac de Génos-Loudenvielle. Ces sites font l'objet d'une surveillance sanitaire régulière tout au long de la saison estivale.

Le Lagon du camping du Monlôo a présenté un épisode de contamination (par staphylocoques pathogènes) qui n'a pas perduré dans le temps, des actions correctives efficaces ayant immédiatement été mises en œuvre.

La baignade des Ocybelles a connu une contamination (par entérocoques intestinaux) avant la saison liée à un dysfonctionnement ponctuel des pompes du circuit de recirculation, lors de la mise en route du système de filtration biologique du site. Cette contamination n'a pas eu de répercussion sur la qualité de l'eau pendant la saison estivale. Les prélèvements réalisés pendant la période d'ouverture aux baigneurs ont tous été conformes aux normes.

La qualité de l'eau du lac de Génos-Loudenvielle au droit de l'aquaparc du Louron (parcours sur structure gonflable flottante) est évaluée suivant les critères de qualité des baignades aménagées en absence de règle spécifique à ces lieux. Les prélèvements réalisés ont tous été qualifiés de « bon ». Aucun problème de qualité n'a été mis en évidence en 2024.

## Bilan de la saison estivale 2024

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	1	0	0	0

**LA QUALITÉ  
des eaux de baignade  
eau douce**

HAUTES-PYRÉNÉES

**1**  
 site de baignade

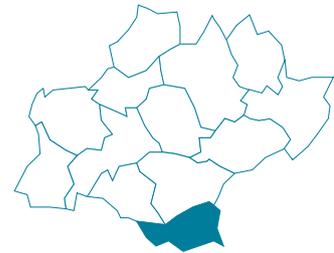


DSD, SD, SIVIS, Mairie de Bagnères-de-Bigorre, 28/04/2023  
 © ARS Occitanie, 2023  
 DSD, SD, SIVIS, Mairie de Bagnères-de-Bigorre, 28/04/2023

**Classement 2024\***

\* Classement basé sur les données de qualité de l'eau de baignade  
 du printemps de 2023 et de l'été de 2023.  
 Pour plus d'informations, consultez le site [www.ars-occitanie.fr](http://www.ars-occitanie.fr)  
 Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-666 du 29/05/2016.  
 Dernière mise à jour le 28/04/2023



Le département bénéficie d'eaux de très bonne qualité. 98 % des eaux de mer sont classées en excellente qualité.

La qualité des baignades en eau douces se maintient en excellente ou en bonne qualité mis à part sur un nouveau site.

Les 976 prélèvements réalisés en 2024 pour le contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les Pyrénées-Orientales confirment le maintien d'une excellente qualité des eaux pour la baignade en mer. À l'issue de l'été 2024, 50 des 51 sites recensés sont classés en « excellente qualité », le 51e étant en « bonne qualité ». Ces résultats sont le fruit de la rigueur des collectivités dans la gestion des systèmes d'assainissement et de la mise en œuvre de mesures préventives contre les pollutions, conformément aux profils de vulnérabilité.

La surveillance d'Ostreopsis, microalgue toxique pour l'humain, instaurée en 2022, a été poursuivie en 2024. Bien que la présence de cette microalgue ait été détectée, les concentrations mesurées sont restées inférieures aux seuils de vigilance et n'ont pas nécessité de mesures spécifiques. Ce suivi sera reconduit cette année.

Il convient de rappeler que la plage de la Crouste à Canet-en-Roussillon reste interdite à la baignade, par arrêté préfectoral depuis 1984, pour des raisons sanitaires. Ce site continue toutefois d'être surveillé par des prélèvements effectués de part et d'autre de l'embouchure de la Têt. Les simulations de classement réalisées depuis 2019 sur ces deux points montrent une qualité qui permettrait de lever l'interdiction, à condition que la collectivité établisse un profil de vulnérabilité.

En eau douce, les 82 prélèvements effectués en 2024 ont permis de maintenir le classement « excellente qualité » pour 4 des 7 sites suivis. Les baignades de Saint-Jean-Pla-de-Corts et d'Espira-de-Conflent conservent la « bonne qualité », tandis que les gorges du Gouleyrous à Tautavel sont classées en « qualité insuffisante » pour leur première année de classement. La commune concernée travaille à la mise en œuvre de mesures correctives pour améliorer la qualité de l'eau.

La prolifération de cyanobactéries est surveillée sur l'ensemble des sites de baignades en eau douce depuis 2018. L'autosurveillance menée en 2024 par le responsable de la plage du lac de Villeneuve de la Raho a révélé la présence de toxines libérées par les microalgues. La municipalité a par conséquent pris un arrêté d'interdiction temporaire de la baignade. Après un recontrôle sanitaire n'ayant détecté aucun micro-organisme, l'interdiction a été levée. La situation est restée conforme et n'a pas nécessité d'autres mesures particulières

## Bilan de la saison estivale 2024 - baignade en eau de mer

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	50	1	0	0



LA QUALITÉ  
des eaux de baignade  
en mer

PYRÉNÉES-ORIENTALES

51  
sites de baignade



### Classement 2024\*

\*Classement basé sur le bilan de qualité des eaux de baignade en mer de la saison estivale 2024. Informations complémentaires disponibles sur le site [www.ars-occitanie.fr](http://www.ars-occitanie.fr).



## Bilan de la saison estivale 2024 - baignade en eau douce

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	4	2	0	1



LA QUALITÉ  
des eaux de baignade  
eau douce  
PYRÉNÉES-  
ORIENTALES

7  
sites de baignade



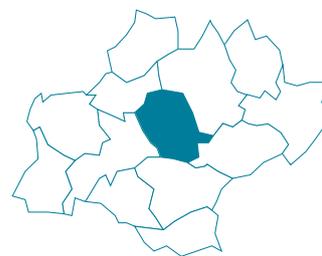
DIP. M. OCCITANIE Pyrénées-Orientales, 10/06/2024

### Classement 2024\*

\*Classement basé sur les données de surveillance de la qualité des eaux de baignade en eau douce pour les sites de baignade agréés en 2024. Dernière mise à jour le 10/06/2024.



## Département du Tarn



Le département du Tarn compte 12 sites de baignade répartis sur 12 communes. 100% des sites de baignade classés disposent d'une eau d'excellente qualité en 2024.

La baignade se pratique pour 1/3 des sites en rivière (5 sites sur la rivière Tarn et 1 site sur la rivière Viaur) et pour 2/3 des sites sur des plans d'eau.

En 2024, 64 prélèvements ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire : la qualité de l'eau a été qualifiée d'excellente au regard des résultats d'analyses.

La surveillance des cyanobactéries (1 prélèvement par au début des mois de juillet et d'août sur chacun des sites) n'a pas mis en évidence de dépassement de seuil de vigilance, ni d'alerte.

La qualité de l'eau sur le département se maintient.

Les sites de baignade restent inchangés ; il n'existe pas de modifications en termes d'urbanisme et d'occupation des sols pouvant altérer la qualité de l'eau.

Le site de baignade fermé depuis 2021 - commune de Saint-Juéry- n'a pas été ré-ouvert par la municipalité en 2024.

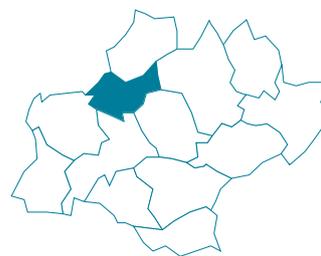
La Délégation départementale, par ses avis sanitaires sur les projets d'urbanisme rappelle autant que nécessaire l'importance de préserver les bassins versants des sites de baignades.

A noter qu'un site de baignade déclarée et contrôlé par l'ARS n'est pas ouvert au public compte tenu que ce site, propriété du Département, n'est ouvert qu'aux groupes du centre de vacances; la plage concernée est réservée aux usagers du centre uniquement (site de Razisse, commune de Mont-Roc).

### Bilan de la saison estivale 2024

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	12	0	0	0	1





Dans le département de Tarn et Garonne, le contrôle des baignades en eau douce concerne 9 sites représentant 50 prélèvements de la mi-juin à la fin août.

Les 4 zones de baignade aménagées sur des lacs collinaires sont de qualité bactériologique excellente (Molières, Monclar de Quercy, Montaigu de Quercy) ou bonne (Parisot).

Les 3 zones de baignade aménagées en rivière sont de bonne qualité (2 zones sur le Viaur à Laguépie et l'Aveyron à Lamothe Capdeville).

A noter une amélioration du classement de la baignade de Lamothe Capdeville, classée en qualité suffisante depuis la fin de la saison 2021, qui a retrouvé un classement en bonne qualité. Le classement des autres baignades est identique à la saison précédente.

Deux nouvelles zones de baignades aménagées, déclarées sur les lacs de Lafrançaise et de Bressols, ont été intégrées dans le contrôle sanitaire, après réalisation d'une étude de vulnérabilité (profil de baignade). Elles ne font pas l'objet d'un classement en raison d'un nombre d'analyse insuffisant.

Les résultats bactériologiques ont tous été conformes aux seuils réglementaires en vigueur à l'exception d'un résultat non conforme relevé début juillet sur la rivière Viaur à Laguépie dont l'eau était très turbide. Une interdiction de baignade a été prononcée par arrêté municipal et a pu être levée dès réception des résultats conformes des prélèvements de reconrôle.

La qualité bactériologique et la transparence de l'eau peuvent en effet se dégrader significativement après des épisodes pluvieux intenses qui drainent dans le bassin versant des ruissellements chargés en matière organique. Les rivières sont plus particulièrement exposées à ces pollutions.

Afin de préserver les baigneurs de tout risque sanitaire ou de sécurité, les exploitants de baignade sont invités à surveiller quotidiennement la pluviométrie et la qualité de l'eau de leur zone de baignade (diminution de la transparence de l'eau, changement de couleur, apparition d'efflorescences algales, présence de dépôts) pour être en capacité de prendre des mesures de gestion et de protection des baigneurs adaptées, en concertation avec les services de l'ARS, en cas de dégradation visuelle de l'eau.

### Bilan de la saison estivale 2024

Classement 2024	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	3	4	0	0	2

LA QUALITÉ  
 des eaux de baignade  
 eau douce

TARN-ET-GARONNE

9

sites de baignade







## **ARS Occitanie**

26-28 Parc club du Millénaire  
1025, rue Henri Becquerel  
34067 MONTPELLIER  
04 67 07 20 07



*occitanie-sante.fr*

### Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier) [vincent.drochon@ars.sante.fr](mailto:vincent.drochon@ars.sante.fr)  
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier) [sebastien.pageau@ars.sante.fr](mailto:sebastien.pageau@ars.sante.fr)  
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse) [anne.cianfarani@ars.sante.fr](mailto:anne.cianfarani@ars.sante.fr)